



## Modalités de cession de bail pour un locataire

Par **Iluco**, le **29/05/2012 à 19:04**

Bonjour, nous souhaitons résilier notre bail pour une location d'appartement. Notre préavis étant de 3 mois nous avons adressé par lettre avec AR notre demande de congé. Souhaitant récupérer notre caution et écourter la durée du congé car nous emménageons avant les 3 mois prévus, nous avons proposé à la propriétaire de trouver un nouveau locataire afin de lui céder notre bail. Elle est d'accord pour la démarche, et nous lui avons déjà présenté 3 locataires potentiels et solvables. Néanmoins peut-elle refuser un nouveau locataire sans motif valable (solvabilité, ou autre). A-t-on des recours pour écourter notre préavis? Quels recours avons-nous dans le cas de son refus des nouveaux locataires? Cordialement Iluco

Par **cocotte1003**, le **29/05/2012 à 19:33**

Bonjour, le bailleur peut choisir librement son locataire et donc refuser autant de propositions que vous lui ferez. Vous ne pouvez rien y faire. Si votre propriétaire a trouvé un nouveau locataire et qui accepte de vous écourter votre préavis, demandez lui de vous le signifier par écrit, cordialement

Par **Iluco**, le **31/05/2012 à 06:32**

Merci pour votre réponse  
Cordialement Iluco